



Wintzenheim

***FOCUS SUR LES AMENAGEMENTS de la route de Colmar, LES OBJECTIFS
et les FINANCEMENTS***

**FERMETURE TEMPORAIRE JUSQU'AU 1^{ER} AOUT
DE LA ROUTE DE COLMAR POUR TRAVAUX**

La route de Colmar est fermée jusqu'au 1^{er} aout afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement. La fermeture complète de la voie permet de d'optimiser 3 semaines dans le planning des travaux. La dernière phase de chantier aura lieu en novembre avec les plantations des dernières tranches.

La route de Colmar est une **ancienne route départementale** qui a été déclassée en 2009 à la suite de la création du contournement de la ville (RD417).

La route de Colmar constitue un des principaux axes pour se rendre au centre-ville de Colmar d'**une longueur d'environ 1,5 kilomètre sur une largeur qui oscille entre un peu moins de 20 mètres et plus de 25 mètres.**

L'ensemble de la route était imperméable avec de l'enrobé sur toute sa superficie. L'ensemble des eaux pluviales étaient captées via des grilles/avaloirs et dirigées vers le réseau d'assainissement unitaire.

Pour mémoire, la route de Colmar avant les travaux d'aménagement



Pourquoi avoir réaménagé la route de Colmar ? L'aménagement visait la transformation complète de cette voie aux proportions particulières qui irrigue un tissu à dominante pavillonnaire. Cette voie va avoir un rôle majeur dans la desserte des zones de la ville en cours d'urbanisation.

Il s'agissait donc de mettre en œuvre un aménagement en capacité d'accueillir les nouveaux habitants et leurs déplacements tout en intégrant la dimension environnementale en favorisant les modes de déplacements doux et la renaturation des espaces.

Ce projet ne doit pas présenter un aménagement de voirie telle qu'on pouvait auparavant le concevoir avec la priorité donnée à la voiture mais bien fonder sur la prise en compte des espaces naturels ou à renaturaliser ainsi que sur la gestion des eaux pluviales. Au regard de la largeur de la voie actuelle, la surface disponible pour un aménagement vert ouvrait de nombreuses possibilités.

Le parti d'aménagement était ainsi résolument tourné vers la **transition écologique** : la **gestion des eaux**, la **désimperméabilisation** et la **végétalisation** représentent les trois axes majeurs de ce projet de réaménagement.

Les **objectifs** retenus par la commune pour l'aménagement de la route de Colmar à l'issue du diagnostic étaient donc les suivants :

- **Désimperméabiliser** les espaces actuellement bitumés,
- **Végétaliser les sols** et créer le maximum de surfaces arborées,
- **Gérer les eaux pluviales en déconnectant des réseaux** la récupération des eaux pour la diriger vers les surfaces perméables. Cette opération découle de la nouvelle politique environnementale mise en place par la ville rejoignant les orientations du **nouveau « plan climat »** de l'agglomération pour faire face au changement climatique et en recourant au maximum à des solutions techniques plus vertes « sans-tuyaux » pour la gestion des eaux pluviales.
- **Favoriser l'infiltration des eaux** dans les zones qui seront végétalisées et arborées,
- **Favoriser les déplacements doux** décarbonés en sécurisant les traversées des piétons et vélos,
- **Améliorer les itinéraires pour les cycles,**
- **Assurer davantage le confort d'usage de tous les modes de déplacement** en apportant plus de cohérence au profil de la rue (largeur des trottoirs, emplacement des cycles, arrêts des bus ...),
- **Réduire les vitesses** et changer l'image de la voie par des aménagements mieux dimensionnés.

Les principes d'aménagement :

- **L'amélioration de la gestion des eaux par la déconnexion aux réseaux de l'ensemble des pluies courantes sur 17073 m²** grâce à la création d'une **noue végétalisée** en place centrale de la voirie pour stocker et infiltrer les eaux pluviales des trottoirs, places de stationnements, pistes cyclables ... équipée d'une surverse menant à une structure réservoir sous chaussée.

Caractérisation détaillée de la nature des surfaces avant/après :

Situation existante :

Surface en infiltration directe : 0 m²

Surface imperméables raccordé au réseau : 18523 m²

Surface imperméable déraccordée : 0 m²

Situation projetée :

Surface en infiltration directe : 2530 m² (espaces verts)

Surface imperméables raccordé au réseau: 1450 m²

Surface imperméable déraccordée : 14 453 m²

Surface totale déraccordée : 17 073m²

- **L'aménagement d'un espace paysager central** permet d'intégrer davantage de nature en ville par la **végétalisation et de réduire efficacement la largeur de la voie** pour les véhicules pour y intégrer des modes doux de déplacement. Elle est végétalisée et plantée d'espèces adaptées (couvre sol, arbres et arbustes) en tenant compte des conditions de visibilité et des questions d'entretien.
- **La strate arborée** représente l'élément phare du tronçon d'aménagement. Elle va accompagner l'utilisateur, au fil des saisons, tout au long de la traversée. Afin de valoriser la

diversité de la nature et de mettre en avant l'environnement direct, un travail a été fait sur le mélange des essences ; **une association d'essences variées dans leur taille, leur port** (tige, multi troncs) et la forme de leur couronne (ovoïde, pyramidale) est proposée, le tout, avec des essences résistantes aux conditions urbaines, aux évolutions climatiques et peu exigeantes en entretien. La gamme végétale proposée mêle également des essences d'origine locale et d'autres d'origine plus lointaine, mais sélectionnées pour leur résistance et leur esthétique.

- **Une plus grande place est faite aux modes doux décarbonés et aux transports collectifs : Des itinéraires cyclables monodirectionnels de part et d'autre du linéaire sont aménagés, ainsi que des cheminements piétons confortables et suffisamment larges.**

L'emplacement de la piste cyclable tient compte :

- des sorties des riverains (assurer une visibilité suffisante pour éviter de percuter un cycliste en sortant de sa propriété),
 - des arrêts de bus (éviter les interruptions du linéaire aux points d'arrêts),
 - de la circulation automobile (éviter qu'il puisse y avoir du stationnement sauvage sur la piste cyclable),
 - du stationnement (éviter les ouvertures de portières sur la piste cyclable, en maintenant une distance conformément aux recommandations du CEREMA).
- Enfin, en ce qui concerne **les piétons, la continuité et le confort d'usage** sont au cœur de la conception :
 - Position et configuration des traversées piétonnes pour avoir une sécurité maximum,
 - Anticipation du stationnement sauvage, avec dispositifs dissuasifs si besoin,
 - Prise en compte des PMR.

Un partenariat financier important...

... avec le soutien essentiel de l'Union Européenne



Le projet global, réalisé en deux tranches, représente une dépense de 3 388 000€ HT soit environ 4 065 600€ TTC. **Les dépenses principales des deux tranches de travaux sont relatives a :**

Des prestations générales : 665 000 €

Des travaux de Voirie : 1 633 700 €

Des travaux d'Assainissement : 179 400 €

Des aménagements d'espaces verts : 495 000 €

Aux Honoraires de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études : 265 900 €

A la révision des prix (entre le début des travaux et la fin) : 149000 €

Le total des subventions attribuées à hauteur de 1 188 755€ (35%) laissent un financement de 2 199 245€ à la commune.

Le financement de l'Union Européenne par le FEDER de 592.700 € représente la participation la plus importante des co-financements. Ces dépenses sont relatives au volet « Transition écologique pour répondre à l'urgence climatique » et « favoriser l'adaptation au changement climatique » avec la gestion de l'eau, la végétalisation et la renaturation, la désimperméabilisation et les modes de déplacements décarbonés.

L'Agence de l'Eau a attribué une subvention de 409 752 € dans la mesure où le principe d'aménager des espaces multifonctionnels d'infiltration des eaux pluviales représente un des principaux partis d'aménagement de la route de Colmar avec les chaussées et les tranchées drainantes, les espaces verts et perméables ainsi que la noue centrale végétalisée.

Le projet de la route de Colmar est inscrit au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique. L'Etat et la Région Grand Est dans le cadre de la transition écologique apportent une aide pour les travaux favorisant les mobilités décarbonées dont les pistes cyclables et les déplacements piétons. La DETR au titre des dépenses relatives aux mobilités décarbonées a été attribuée à hauteur de 88 737 €.

Colmar Agglomération participe au titre des fonds de concours pour 97 566€ pour le volet voirie.